équitable et j'espère que le ministre nous dira, lorsque le bill sera au comité, quels critères seront appliqués dans la répartition des fournitures.

Le domaine dans lequel le gouvernement s'est vraiment montré évasif et ambivalent est celui de la structure des prix. Dans cette mesure, sauf à l'article 16(1)(L), il n'est fait nulle allusion au prix et le sous-entendu est minimal; il y est question du pouvoir de l'Office de prescrire un prix ou une gamme de prix dans les limites de laquelle il sera possible de vendre un produit pétrolier quelconque à des clients de régions précises. Cela ne nous donne aucune notion de ce que sera la structure des prix. Parlant tout à l'heure, le député de Peace River déclarait au parti NPD que si nous avions seulement appuyé l'idée des conservateurs d'un blocage des prix au lieu de voter contre certaines de leurs motions de défiance, cette situation n'aurait pas surgi. Nous ne sommes pas persuadés qu'un blocage des prix de 90 jours résoudrait nos difficultés. Ces 90 jours seraient maintenant écoulés depuis longtemps. Deuxièmement, nous ne pensions pas qu'il soit possible de bloquer les prix de marchandises importées ou le prix de marchandises produites et vendues à l'intérieur d'une province. Ce que nous préconisions, et que nous préconisons toujours, ce sont des contrôles sélectifs et le pétrole est l'une des denrées à laquelle nous voulons que soit appliqué ce genre de contrôle.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Je voudrais qu'on applique de tels contrôles sur le bois d'œuvre, l'acier, les machines agricoles, le caoutchouc synthétique, qui sont tous produits au Canada. Ce sont les seuls genres de marchandises dont on peut contrôler le prix. Un de mes honorables amis prétend que le NPD va finir par adopter cette idée. Monsieur l'Orateur, il y a dix ans, j'ai proposé à la Chambre une motion prônant la création d'une régie des prix qui établirait des contrôles sélectifs sur 30 ou 40 marchandises.

Des voix: Bravo!

- M. Douglas: En réalité, le gouvernement doit décider s'il va fixer le prix ou si le monopole international du pétrole va s'en charger.
- M. Yewchuk: Le député me permettra-t-il de lui poser une question?
- M. Douglas: Si le député veut poser une question, je me ferai un plaisir d'y répondre lorsque j'aurai terminé mon discours, mais je ne veux pas perdre le fil de ma pensée. Je voudrais développer mon point davantage.

M. Andre: Quel qu'il soit.

M. Douglas: Eh bien, monsieur l'Orateur, je ne peux qu'émettre des idées. Je ne peux pas certifier que le député est en mesure de les capter.

Des voix: Bravo!

M. Douglas: Nous devons décider si le gouvernement, dans l'intérêt de la population canadienne, va fixer le prix que le consommateur doit payer pour du pétrole canadien ou si ce prix doit être fixé par le cartel international du pétrole. Je signale que l'industrie pétrolière ne veut que fixer le prix international de notre pétrole continental.

Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie L'industrie voudrait aussi avoir une emprise sur l'exploitation des sables bitumineux de l'Ouest du Canada.

• (1650)

Si l'on en doute, on n'a qu'à lire les déclarations de Syncrude faites par les quatre grosses sociétés multinationales. Avec l'appui du premier ministre d'Alberta, ainsi que des députés conservateurs fédéraux, j'imagine, elles demandent en premier lieu des concessions fiscales spéciales. Même si seulement 6 p. 100 des bénéfices d'écritures de l'industrie pétrolière sont imposables, elle demande une plus grande réduction d'impôts. Ensuite, elle demande une garantie écrite qu'on ne lui imposera aucun contrôle des prix, troisièmement, qu'on n'imposera pas de contrôle à l'exportation et, quatrièmement, qu'elle n'aura pas à payer de droits de sortie. Si l'on considère ensemble ces quatre demandes, il est évident que l'industrie pétrolière veut mettre la main sur les sables bitumineux de l'Ouest et avoir l'assurance qu'elle pourra expédier sans aucune restriction son pétrole aux États-Unis et obliger le peuple canadien à payer le même prix que les Américains ou à se passer de pétrole.

Quand je parle du blocage du prix du pétrole, je ne veux pas dire que le prix pourrait rester absolument stable. On doit pouvoir modifier les prix et si l'industrie pétrolière peut prouver que ses frais de production ont augmenté, on devrait naturellement réviser les prix et permettre une augmentation si elle est justifiée. Mais l'industrie pétrolière n'a pas trop souffert jusqu'ici, si l'on songe que ses bénéfices ont augmenté d'environ 87 p. 100 et que, depuis 12 mois, le prix du pétrole a augmenté de 95c. le baril, soit de 37 p. 100, ce qui signifie une augmentation de bénéfices d'environ 700 millions de dollars par année. Et l'industrie a fait mieux encore. Elle a fait monter la valeur des gisements de pétrole de 9.5 millions de dollars, ce qui augmente sensiblement la valeur de son actif.

Il faut savoir ce que le gouvernement entend faire le 31 janvier lorsque le blocage des prix, établi provisoirement, sera levé. Nous avons entendu beaucoup de déclarations contradictoires. A un moment donné, le ministre a dit à l'extérieur de la Chambre que le prix serait fixé selon le prix du marché de Montréal, soit le prix international. A d'autres moments, on nous a dit que le prix serait instauré graduellement. Je remarque que M. Don Getty, ministre des Affaires intergouvernementales de l'Alberta, a signalé qu'un accord avait été conclu avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, accord confirmé par le premier ministre de l'Alberta. M. Getty a dit que son gouvernement serait disposé à instaurer graduellement l'augmentation pour porter le prix du pétrole brut canadien au prix du marché international, en commençant par une augmentation de \$1.50 le baril. Une augmentation de \$1.50 le baril accroît les recettes de l'industrie pétrolière du Canada de 1,100 millions de dollars par an.

Je note que le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield) a fait un discours sur la côte du Pacifique au congrès des conservateurs. Le *Province* de Vancouver du samedi 1^{et} décembre reprend ses propos en ces termes:

M. Stanfield a dit que le gouvernement fédéral devrait rencontrer les représentants des provinces productrices de pétrole afin d'augmenter progressivement les prix et d'arriver à une entente selon laquelle les prix canadiens plafonneraient à un niveau quelque peu inférieur à celui des prix internationaux.